



## Domicile conjugal

-----  
Par Laurence

Bonjour,

mon conjoint est en procédure de divorce depuis 2 mois. (Ils ont été mariés 4 ans)

Ils sont séparés depuis 10mois. Elle a quitté le domicile conjugal en fevrier

Son ex femme et lui ont fait une déclaration d'impôt séparé depuis le mois de Mars.

Son ex s'est relogé dans un appartement.

Le soucis c'est que son ex venait dans la maison à sa guise et ce sans prévenir...

Lors de son déménagement en septembre, elle a voulu lui prendre des meubles qui lui appartenait (offert par sa grand mère avant son mariage), comme il n'était pas d'accord, elle lui a fait un scandale et lorsqu'il est rentré chez lui, il a retrouvé sa maison s'en dessus dessous.

Devant cette situation intenable, mon ami a du être obligé de changer les serrures car il ne se sentait plus chez lui. Elle na plus aucune affaire dans la maison mis a part un appareil quelle n'a pas la place de mettre pour l'instant chez elle. Il ne lui refuse pas l'accès de la maison, il la laisse quand même rentrer quand il est présent si elle le lui demande par exemple pour recuperer les affaires des enfants pour la semaine.

Est ce qu'il est reellement en tord ? Est ce que sa situation est défendable ? Je précise qu'il est le seul propriétaire de sa maison, (acheté avant son mariage), avec un apport provenant d'un heritage , et qu'il complète avec un credit quil a toujours payé tout seul.

Sachant que madame a trouvé un logement (il a sa facture d'electricité avec sa nouvelle adresse) et quelle est partie il y a plus de 10 mois.. avec tout cela, est ce que la maison de mon conjoint est toujours considéré comme le domicile conjugal ?

Merci pour votre réponse